



Le 18 septembre 2018

Par SDÉ, courriel et messenger

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie : R-4045-2018 / Notre référence R056133 JOT**

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») a pris connaissance de la demande formulée par l'intervenante Ville de Baie-Comeau pour obtenir une permission de déposer hors délai une demande de renseignements au Distributeur dans le dossier mentionné en objet et s'y oppose.

Le Distributeur soutient avec égards qu'il serait contraire à une saine administration de l'instance et aux prescriptions de la décision procédurale D-2018-116 que l'intervenante Ville de Baie-Comeau présente une demande de renseignements aussi tardivement. De surcroît, l'intervenante n'invoque aucun motif valable au soutien de ce retard.

De plus, la question que souhaite poser la Ville de Baie-Comeau concerne de toute évidence la production d'électricité, ce qui ne relève pas des activités du Distributeur et excède manifestement le cadre du présent dossier.

Considérant ce qui précède, le Distributeur estime que la permission demandée par l'intervenante ne devrait pas être accordée.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate

JC/ab

c. c. Intervenants (par courriel seulement)